

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Complément d'information sur la cession d'un foncier communal au GCSPA et au CHM

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

CH/LP/LT

3.2

Service Urbanisme

Complément d'information sur la cession d'un foncier communal au GCSPA et au CHM

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal se prononçant favorablement pour la cession au Centre Hospitalier de Montperrin (CHM) et au Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA) d'une partie des parcelles communales cadastrées section BO sous les numéros 264 et 265.

Considérant que les travaux du géomètre ont abouti au découpage définitif de l'assiette foncière et à la répartition en volume du projet entre le Centre Hospitalier de Montperrin (CHM) et le Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA) ;

Considérant que ces travaux ont conduit à la création d'une nouvelle parcelle, numérotée BO 308, issue de la réunion des portions des anciennes parcelles BO 264 et BO 265 destinées à être cédées, d'une contenance définitive de 4 874 m², au prix convenu de 906 300 € HT conformément à l'avis de valeur domanial de la Direction générale des Finances publiques ;

Considérant que la division en volume établie entre le CHM et le GCSPA se répercute comme suit dans l'acquisition auprès de la commune :

- le Centre Hospitalier de Montperrin (CHM) se porte acquéreur de lots en volumes pour un prix de 556 921,35 € HT, soit 668 305,62 € TTC ;
- le Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA) se porte acquéreur de lots en volumes pour un prix de 349 378,65 € HT, soit 419 254,38 € TTC ;
soit un prix total de 906 300,00 € HT et 1 087 560,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

CONFIRME la cession, pour un montant de 906 300 € HT (neuf cent six mille trois cents euros hors taxes), au Centre Hospitalier de Montperrin (CHM) et au Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA), ou toute autre personne s'y substituant, selon la ventilation présentée ci-dessus, de 4 874 m² de foncier correspondant à la nouvelle parcelle BO 308.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette cession.

DIT que l'acte authentique sera passé en la forme notariée et que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget principal de la commune.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

POUR : 43

ABSTENTION : 00

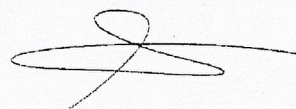
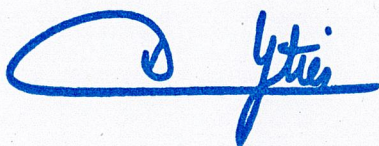
CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:25
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD